

1°400-Cabine

de C^o autorise l'installation et l'exploitation d'une cabine téléphonique publique

téléphonique

munie d'un appareil si nécessaire - d'indiquer sur la façade du bâtiment

4327. 12.47^v

de ports. Il autorise le locataire à signer la convention intervenant avec l'Admini-

strat

strat. D.P.T. 17.